

Ancien trésor historial des impériales couronnes de Rome et de toute l'Italie

Auteur(s) : Eutrope

Généralités

Présentation générale de l'œuvre *L'ancien tresor historial des imperiales couronnes de Romme pareillement des Italles* est un autre titre (avec adjonction d'un cahier supplémentaire comprenant une nouvelle page de titre et une table des matières) pour désigner l'ouvrage d'Eutropius et Paulus intitulé *Des gestes et faits des rois et empereurs romains et des consuls de Rome*.

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition) *L'ancien tresor historial des imperiales couronnes de Romme pareillement des Italles*

Information sur l'auteur ou les auteurs

- [Eutrope](#)
- Historien latin, secrétaire de Constantin.
Auteur d'un abrégé d'histoire romaine : [*Breviarum ab urbe condita*](#).

Informations sur le traducteur [Michel, Guillaume](#)

Rôle de la traduction dans la constitution de l'œuvre S'agit-il de la traduction d'un ouvrage latin paru sous le titre de *De gestis Romanorum libri octo ad Eutropii historiam additi?* cf USTC n° [203470](#) pour l'édition de 1531 disponible en ligne sur [Gallica](#).

ou bien de [*De inclytis totius Italiae provinciae ac Romanorum gestis libri XVIII*](#) (voir USTC n° [180689](#)), disponible sur le site de la [BSB](#))?

Date de la première publication de l'œuvre 1521

Date de la dernière édition identifiée 1521

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matières [TDM 1521 Ancien trésor historial Veuve Michel Le Noir](#)

Description & Analyse de l'œuvre

Histoire éditoriale L'ouvrage ne semble avoir connu qu'une seule édition, en 1521, avec deux pages de titre différentes, comprises ou non dans les différents exemplaires.

Date de la dernière édition identifiée 1521

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- Cum Privilegio regis. [Michel Le Noir, 1521]

Françoy par la grace de dieu roy de France au prevost de Paris ou son lieutenant Salut de la partie de Michel le Noir libraire juré de l'université de Paris nous a esté exposé / que puis nagueres il a faict **escripre & translater de viel a ancien langaige en stille commun et bon françoy** l'Ancien tresor historial des imperiales couronnes de Romme qui ne fut jamais imprimé / lequel ledit suppliant a faict corriger et mettre en bonne forme / et le feroit voulentiers imprimer / affin qu'il fust communicqué a ung chascun / ce que ledict suppliant n'oseroit faire sans nostre congé et permission / et que de nostre grace et liberalité luy octroions grace et previlège que aultre que luy ne le puisse imprimer ne faire imprimer plus tost que de trois ans apres que ledict suppliant le aura imprimé / affin qu'il puisse recouvrer ses fraitz et mises. Pource est il que nous ces choses considerées / inclinans liberallement a la supplication et requeste dudit suppliant. A iceluy suppliant pour ces causes et aultres a ce nous mouvans avons donné permis et octroye / donnons permettons et octroions de nostre grace especial par ces presentes congé licence et permission qu'il puisse / et luy soit loysible imprimer ou faire imprimer ledict livre dessus declairé / sans ce que aulcun imprimeur que luy le puisse imprimer jusques a trois ans prochains ensuyvans apres que ledict suppliant le aura imprimé. Si vous mandons que en faisant jouyr ledict suppliant de noz presens / grace / congé / et permission / et de tout le contenu en ces dictes presentes vous faictes ou faictes faire inhibitions et deffences sus certaines & grans peines a nous a applicquer a tous imprimeurs libraires & aultres tant de ceste ville de Paris que d'ailleurs qu'ilz ne impriment ou facent imprimer ledict livre durant ledict temps sans le vouloir & consentement du dict suppliant / sur peine de confiscation desdictz livres / et d'amende arbitraire : car ainsi nous plaist il estre faict. Donné a Paris le .xxvii. jour de Mars. L'an de grace mille cinq cens vingt et ung. Et de nostre regne le septiesme.

Par le Roy a vostre relation. Guiot. [verso de la page de titre]

- Ensuit le livre de Eutropius & Paulus sur le fait des imperialles coronnes de Romme / contenant toutes les hystoires / cronicques faictz / et gestes de la province des Italles / & tresglorieuse cité Romaine / par superhabondant aulcunes batailles faictes es espaignes affricque / carthaige / gaulle / bretaigne. Pareillement es aultres lieux depuis l'edification de la cité de Romme jusques a Leon empereur / faict & composé a l'instance / & requeste de treshaulte & noble dame de excellente renommée treschristienne duchesse de Geneverte nommée ma dame Adilperge **translaté par Guillaume Michel selon le livre Eutropius & Paoul diacre souverains hystoriographes.** (A 1 v°) [Michel Le Noir, 1521]

Preambule par maniere d'episte capital.

A tous nobles princes seigneurs et aultres suivans et imitateurs des anciennes vertuz salut. Comme ainsi soit mes treshonorez seigneurs qui desirez **pour la recreation de voz fatigez labeurs** / alleviation de pondeureulx travaulx / et vexation de trouble pensee **pour voz sens et memoire corroborer / stimuler / et embellir par aulcunes hystoires a voz royaux estatz licites**.

Advis m'a esté que entre toutes aultres negoces seculieres la lecture des anciennes hystoires et cronicques des Italles / faictz et gestes Romaines convenablement vous est necessaire / veu et considere que narration d'hystoire sy est **comme le cler mirouer au quel tout noble prince se doit par imitation de vertuz regarder / speculer et illustrer** / car par le regard des faictz toute maniere d'ociosité et paresse se peult facilement assopir et corrumpre / et les loix de vertueuse vie s'engendrer en vous / et a la cognition et naissance d'heroicque culture provocquer et attraire. Ce cy vous peult prouver par Fabricius le fidelle Romain qui rescripvoit a Cursius. *Ego quidem te adolescentem michi [sic] equalem dilexi : quia senectutis mea equalem non quidem etate / verum studio / moribus rerum preclare gestarum scientia / doctrina / atque gravitate.* Je t'ay dist il amé des ton adolescence Cursius a moy semblable / car tu ne me ressemble [sic] pas seulement par mon aage / mais par estude / meurs / sciences / et gravité de doctrines. Le philosophe Vias pyrenée dit a ce propoz *Nosce quod gestum est.* cognoys ce qui as esté faict / par quoy disoit selon le philosophe souverain / occulta de prenhende. comprendz dist il les choses occultes / c'est assavoir ou temps preterit et passé mussées / sy que par la veue des choses passées tu puisses prevenir aulx futures. sus ce propoz disoit aussi Socrates a Nicocles.

*Sepenumento ipse tecum cogita / et que regibus / et que privatis hominibus accessere Souventefoys nombre et pensees avecques toy ce qui est advenu aux roys / et semblablement aux hommes privez / car qui bien au **mirouer de memoire** les gestes passées regarde mieux se conseille sur les choses qui sont a advenir / pource que bon conseil est l'oeil des choses futures comme dit le Philosophe. *Consilium est oculus futurorum.* Doncques je simple translateur ay bien voulu a mon povoir comme bien me semble entre tous mais aultres livres convenables **translateur de latin en maternel langaige / rude / creu / et mal digeste** comme les Cronicques de Eutropius et Paoul diacre pour vous en donner la veue / contenant toutes les nobles gestes / faictz / prouesses / & imparialles cronicque des Italles / provinces / et capitalle cité Romaine depuis l'edification et naissance d'icelle pompeuse cité de Romme tout par ordre de temps / et succinctement / si que chascun mieux et plus facilement puisse retenir ce qui est digne de memoire / non seulement pourrez voir ce qui a esté faict es Italles / et a Romme / mais aussi par super habundant aulcunes guerres es Espaignes Affricque / Carthaige / France / Bretaigne. Pareillement et es aultres lieulx. (A 1 v°)*

- Table AA 2r°-AA 6 v° [10 pages, Michel Le Noir, 1521]
Sensuit la table de ce present livre.

Topoï dans les péritextes

- institution au prince
- mémoire.
- miroir.
- miroir du prince
- traduction

Remarques sur les périthextesOn notera que l'incipit mentionne le titre de "Eutropius & Paulus sur le fait des imperialles coronnes de Romme / contenant toutes les hystoires / cronicques faictz / et gestes de la province des Italles / & tresglorieuse cité Romaine / par superhabondant aulcunes batailles faictes es espaignes affricque / carthagine / gaulle / bretaigne" tandis que l'explicit indique "Fin de l'Ancien tresor historial des imperialles couronnes de Romme et de l'Italie par Eutropius & Paulus historiographes compillé & translaté de latin en commun langaige".

Les dossiers de la collection

1 sous-collection :

- [1521 - Ancien trésor historial des impériales couronnes de Rome et de toute l'Italie - veuve Michel Le Noir](#)

Informations bibliographiques

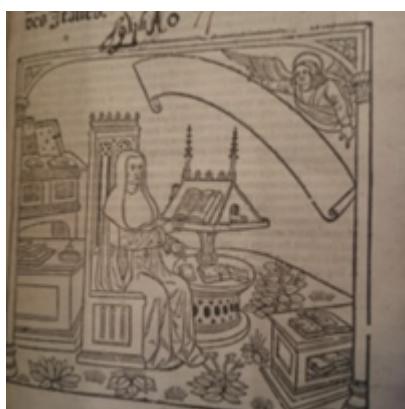
Références cataloguesBrunet, Jacques-Charles, Manuel du libraire et de l'amateur de livres, Paris, Firmin Didot Frères, 1861, p. 1115

Les documents de la collection

2 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :



[1521 - Veuve Michel Le Noir - Ancien trésor historial des impériales couronnes de Rome et de toute l'Italie - ex. 1 - BnF Arsenal](#)

Eutrope

Mots-clés : [traduction](#), [Trésor médiéval](#)



[1521 - Veuve Michel Le Noir - Ancien trésor historial des impériales couronnes de Rome et de toute l'Italie - ex. 2 - BnF Arsenal](#)

Eutrope

Mots-clés : [Trésor médiéval](#)

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_119

Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Ancien trésor historial des impériales couronnes de Rome et de toute l'Italie** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 24/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/119>

Copier

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 17/05/2022